



PLAN SOLAIRE LOOSSOIS

Devenez acteurs de la TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le projet

L'installation de 2600 m² de panneaux solaires sur 8 toitures publiques de Loos-en-Gohelle, nouvelle étape dans la transition énergétique !

Le financement

Si une part du projet est financée par le Concessionnaire, en charge de l'installation et de l'exploitation des panneaux, la ville de Loos-en-Gohelle a souhaité ouvrir ce projet aux habitants et aux acteurs du territoire.

Pourquoi s'investir et investir ?

Vous, en tant que citoyen, et/ou votre association, votre CIGALES, votre entreprise, vous pouvez soutenir ce projet. Grâce à votre action, vous contribuerez à la réalisation du projet et une rémunération pourra être versée en cas d'excédent.

Pour cela, vous pouvez dès maintenant découper et compléter le bulletin de souscription ci-contre. Ce bulletin enregistre une intention de souscription. Chaque signataire sera recontacté au moment de concrétiser la souscription de parts sociales.

Campagne de financement participatif

Ouverte à tous, dès maintenant et jusque fin 2019

Plus d'infos

Mairie de Loos-en-Gohelle / Service Energie / Lucas NYSZAK
03.21.69.88.77

<https://plansolaire.loos-en-gohelle.fr>



PLAN SOLAIRE LOOSSOIS

Bulletin d'intention de souscription

Madame / Monsieur Nom : _____ Prénom(s) : _____

Pour les personnes mineures ou sous tutelle : nom, prénom(s) et nature du lien du représentant : _____

Représentant Une personne physique Une association
Une entreprise Une CIGALES

Nom de la commune ou de la structure le cas échéant : _____

Adresse complète : _____

Mail: _____

Téléphone : _____

Remarques / Précisions : _____

Je déclare avoir l'intention de devenir sociétaire de la SAS* à capital variable « Mine de Soleil », et m'engage à souscrire (en lettres) _____ parts de cinquante (50) € chacune, soit (en chiffres) _____ €.

J'ai bien noté que l'entrée de tout sociétaire est soumise à agrément tel que prévu par les statuts de la Société et que chaque sociétaire relève d'une catégorie et d'un collège de vote définis dans les statuts.

Date : ____ / ____ / ____ Fait à : _____

Signature :

* SAS : Société par Actions Simplifiées

Souscrire au capital d'une Société de projet photovoltaïque est un acte citoyen et inclut un risque financier. La SAS « Mine de soleil » s'engage à gérer rigoureusement son capital pour garantir la pérennité de la société et la bonne gestion des fonds qui lui sont confiés. Les parts sociales ne sont pas des dons mais des investissements à long terme. Une rémunération pourra être versée en cas d'excédent, après déduction des réserves et compte tenu des obligations légales.

Les informations recueillies sont à usage exclusivement interne pour la Société de projet photovoltaïque. Elles serviront uniquement à préparer la constitution du capital social et ne seront en aucun cas cédées à des tiers.

BULLETIN A RETOURNER A LA MAIRIE DE LOOS DE GOHELLE, OU DANS LES URNES MISES A VOTRE DISPOSITION